

1891
Vous êtes prié de lire
URGENT

Vous êtes prié de lire
URGENT



Remède économique et infailible des Maladies cryptogamiques de la Vigne :
ERINOSE, OIDIUM, MILDIOU, ANTHRACNOSE, ETC., DE LA MALADIE DE LA POMME DE TERRE, DU PUCERON LANIGÈRE,
LA COCHYLIS, LES CHENILLES, PUCERONS ET MOUSSE DES ARBRES. (Voir à la 4^e page.)

Découvert par H. de CHASSELOUP-LAUBAT,
Officier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Dordogne, etc., etc.,
A PÉRIGUEUX.

Vaporisateur, 5 francs.



Médaille d'or grand module,
avec félicitations du jury, au
concours régional de l'exposi-
tion nationale d'horticul-
ture et d'acclimatation
de la Dordogne
le 11 juin 1890.

Médaille d'argent
grand module
avec félicitations du jury
à
l'exposition d'horticult.
de la Dordogne
du 4 août 1888.

Premier prix
avec félicitations du jury
au concours départ.
de la
Société d'agriculture
de la Dordogne
du 12 janvier 1888.

Le nom de l'inven-
teur est gravé dans
le verre du flacon.



L'ŒNOPHILE

Breveté S. G. D. G. en France et à l'étranger,

REMEDE contre l'Erirose, l'Oidium, le Mildiou, l'Anthracnose, la Maladie de la Pomme de Terre, etc., et pour la destruction de tous les insectes nuisibles à la végétation, notamment dans la culture du Houblon.

Onze années d'expérience et de succès constants, établis par des rapports officiels de commissions d'Agriculture et de Viticulture ; par les plus nombreuses attestations de propriétaires de vignobles, de municipalités, etc. ; par les récompenses obtenues dans les expositions (Médailles d'Or et rappel de Médailles d'Or), affirment la supériorité de l'ŒNOPHILE sur tous les autres anti-oïdiques préconisés jusqu'à ce jour : d'un emploi plus sûr et plus facile, il permet de réaliser une économie qui ne s'élève pas à moins de 50 pour 0/0.

L'ŒNOPHILE, appliqué au moment où la grappe est formée, cinq ou six jours avant la floraison, préserve les feuilles de l'ERINOSE, de l'ANTHRACNOSE, du MILDIOU, etc., et il affaiblit préventivement les atteintes de l'Oidium, lequel doit ensuite être directement attaqué aussitôt que la maladie se présente (après la floraison). — Le traitement fait dans ces conditions donne des résultats merveilleux et empêche la coulure.

MODE D'EMPLOI DE L'ŒNOPHILE

L'application de l'œnophile ne demande aucune expérience et peut être confiée à un enfant.

Au moment de faire le traitement, le contenu du flacon d'œnophile est versé dans six litres d'eau, en tenant compte des 400 grammes que pèse le liquide du flacon. Ce mélange fait, il suffit de remplir aux 3/4 un litre ou bouteille dans lequel on introduit le vaporisateur et de vaporiser grappes et feuilles, les feuilles à la partie inférieure, autant que possible, et d'éviter l'égouttement par de légères buées. Le traitement peut avoir lieu à toute heure du jour, mais par un temps sombre, ou après 4 heures du soir. Le meilleur traitement est encore après la pluie ou après le brouillard du matin.

Avec l'emploi de l'œnophile, le viticulteur n'a que deux traitements à faire pour débarrasser la vigne de ses maladies cryptogamiques, tandis que, avec le soufre et autres procédés, 3, 4 et 5 applications ne suffisent pas toujours.

Le vent et la pluie — (Si la pluie ne survient pas deux heures environ après l'application de l'œnophile), — sont sans effet et n'obligent jamais le vigneron à recommencer le traitement.

L'œnophile ne laisse aucun goût au raisin et ne contient rien de nuisible à la santé.

Dans le cas où le traitement aurait été mal fait et où quelques grappes ou feuilles n'ayant pas été atteintes par le liquide continueraient à souffrir, il suffirait de les arroser, seules, de nouveau, avec de l'œnophile, pour leur rendre la vigueur des parties heureusement traitées.

PRIX

L'ŒNOPHILE est expédié par flacon ou par caisse de 12 flacons ; chaque flacon contient l'ŒNOPHILE concentré pour dix litres d'eau ordinaire, très limpide (avec un litre de ce mélange, le vigneron peut grandement traiter de 70 à 80 pieds de vigne). Pour les personnes qui ne désireront pas employer tout le contenu du flacon, il sera joint à chaque envoi une mesure contenant très exactement le dosage de l'ŒNOPHILE concentré pour chaque litre d'eau. Au moment de faire ce mélange et le traitement, avoir soin d'agiter le flacon d'ŒNOPHILE et de boucher la solution dont on ne doit pas se servir sur le champ.

Douze flacons suffisent pour traiter un hectare de vigne de 8,000 pieds ; ils coûtent 13 francs pris à domicile sans emballage et 16 francs rendus franco à la station du chemin de fer désignée par le destinataire, et contre remboursement, non compris le retour d'argent par le chemin de fer, qui est à la charge du destinataire.

Un seul flacon : 1 fr. 50 ; il est expédié franco, contre envoi d'un mandat-poste de cette somme.

Pour éviter les retards et toute contrefaçon, qui sera poursuivie par toutes les rigueurs de la loi, les commandes doivent être adressées directement à l'inventeur, M. DE CHASSELOUP-LAUBAT, à Périgueux (Dordogne).

Toutes les expéditions seront faites par l'inventeur et rendues franco de port et d'emballage à la gare la plus rapprochée du destinataire.

NOTA. — Les personnes qui voudront se servir d'un vaporisateur étranger à l'œnophile, devront n'employer, pour le traitement préventif, que la moitié du flacon pour 10 litres d'eau, et, à partir du mois de juillet, de 12 à 15 litres d'eau par flacon entier.

Pour l'Etranger et l'Algérie, les fonds doivent être joints à la demande.
La marchandise sera envoyée *franco-frontière* la plus rapprochée du destinataire, et pour l'Algérie, à *Marseille*.
Les Messageries des transports exigeant pour ces deux cas, d'être payées à l'avance, MM. les destinataires sont priés de joindre cette avance de fonds à leur demande en se basant sur le poids d'emballage ci-dessous :

Poids pour un flacon, 1 kil. 500. — Pour 12 flacons, 15 kilos. — Poids du vaporisateur, 250 grammes.

NOTA. — *Tout vaporisateur demandé seul sera envoyé en port dû par colis postal. — Le vaporisateur coûte 5 francs.*

Son mode d'emploi consiste à introduire le tube dans une bouteille, de la garnir aux $\frac{3}{4}$ de solution et d'exercer des pressions avec la main sur la poire placée à l'extrémité du tube en caoutchouc, puis de diriger le jet sur les parties de la vigne que l'on veut traiter. Quand l'instrument est engorgé, il suffit de dévisser le bec et de passer un fil de laiton dans l'intérieur du tube. — Avoir soin, chaque fois que l'on s'est servi du Vaporisateur, de le faire fonctionner dans l'eau claire pour le nettoyer.

Ce Vaporisateur ne peut servir que pour faire le traitement sur une petite échelle à titre d'expérience sur les treilles de jardin.

Pour les personnes qui désireront faire les expériences plus en grand, M. de Chasseloup-Laubat tient à leur disposition un *Vaporisateur spécial*, du prix de 36 francs, port non compris, avec lequel un homme peut traiter de *deux à trois hectares* de vigne dans une seule journée. — Ce *vaporisateur* ne dépense que 130 litres d'eau par hectare de 8,000 pieds, au lieu de 1,200 litres qu'exigent les trois traitements toxiques réglementaires de la bouillie bordelaise, ammoniure de cuivre, etc. Le bidon contient exactement le dosage d'eau nécessaire pour un flacon.

NOTA. — *L'efficacité de l'œnophile étant aujourd'hui prouvée d'une façon indiscutable, son insuccès ne pourrait provenir que d'un mauvais emploi. Prière de suivre très exactement nos instructions. Les preuves sont faites; ainsi donc, pas d'hésitation à traiter préventivement. Le résultat est certain.*

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES COMMISSIONS D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE ET ATTESTATIONS DIVERSES.

Commission de la Société d'Agriculture de la Dordogne.

MM. DU PAVILLON, *vice-président de la Société*; GAILLARD, *professeur d'agriculture à l'Ecole normale*; BRIZON, GASTON DE ROFFIGNAC et le docteur JAUBERT.

Le traitement que M. DE CHASSELOUP-LAUBAT oppose à l'*oidium* et dont nous avons surveillé les effets du commencement à la fin, donne les résultats les plus satisfaisants. — Il guérit le mal sûrement, complètement et à peu de frais. — *A reçu la médaille d'or de la Société.* 27 Septembre 1882.

Société des Agriculteurs de France.

MM. DAUSSEL, *Sénateur, Officier de la Légion-d'Honneur, Président de la Société d'agriculture de la Dordogne*; Vicomte DE CREMOUX et J. DE PRESLE, 18 octobre 1882.

« La Commission est d'avis qu'on ne saurait trop encourager le système de M. DE CHASSELOUP-LAUBAT; il est beaucoup plus sûr et beaucoup moins cher que le soufrage ordinaire; il offre pour l'avenir de sérieuses garanties pour la conservation des vignes. Nous croyons qu'une grande récompense devrait être accordée à M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. »

Société d'Horticulture de la Dordogne.

MM. LAPORTE, *président de la Société*; RAYNAL, *vice-président*; TENANT, *secrétaire*; BAYLET, *maire de la commune de Coulounieix*; D'ABZAC, MAZY, EYMERIC, C. PERRIER et RICHARD, *horticulteurs*.

EXPÉRIENCES FAITES EN 1882 ET 1883

La médaille de M. le ministre de l'Agriculture qui a été décernée à M. DE CHASSELOUP-LAUBAT, par le jury, n'a fait que répondre à l'attente des nombreux visiteurs qui avaient pu juger les magnifiques résultats obtenus par son procédé, etc., etc.

« Voici, Messieurs, les résultats que votre commission a constatés; elle est heureuse de vous les signaler. — Il ne lui reste qu'à émettre le vœu que M. DE CHASSELOUP-LAUBAT livre au plus tôt aux viticulteurs son procédé, qui est appelé à rendre de si grands services. »

Délibération du conseil municipal de Périgueux.

« Le résultat obtenu par le traitement est manifeste et incontestable.

En conséquence, votre commission n'hésite pas à vous signaler l'efficacité du traitement inventé par M. DE CHASSELOUP-LAUBAT pour préserver les raisins contre l'*Oidium*, et elle est d'avis que ce traitement mérite d'être pris en sérieuse considération.

Le conseil donne acte à la commission du dépôt de son rapport.

Pour extrait conforme : Le maire, Signé : GADAUD. »

Société d'encouragement à l'Agriculture.

MM. SÉCRESTAT, *conseiller général*; EYGUIÈRE, DUMAZEAUD, DAURIAC, *chevalier du Mérite agricole*; GIRARD et BLEYNIE fils, *pharmacien*. 25 octobre 1882.

« A la date du 20 août 1882, la commission s'est de nouveau transportée sur les lieux; elle a constaté que sur les pieds qui avaient été traités, les raisins continuaient à grossir d'une façon normale et régulière, mais comme les raisins étaient encore à l'état de verjus, elle a décidé de faire une troisième et dernière visite à l'époque des vendanges. — Cette visite a eu lieu vers la fin de septembre, et la commission a pu constater que les raisins traités par M. DE CHASSELOUP-LAUBAT étaient arrivés à maturité complète. »

A obtenu un rappel de Médaille d'Or au concours régional de CLAIRAC, 23 septembre 1884 (Lot-et-Garonne).

LES EXPÉRIENCES ONT ÉTÉ FAITES PAR LE JURY LUI-MÊME.

EXTRAIT DU CONGRÈS VITICOLE DE MONTPELLIER.

N° 22 du Progrès agricole et viticole, mai 1885 : *Traitement du Mildiou et de l'Anthracnose.*

M. DE MONTLAUR a essayé différents traitements. Le soufrage mélangé de chaux ne lui a donné qu'un très faible résultat; le *fungivore* (sulfate de fer, soufre et chaux) n'a pas mieux réussi.

Enfin, après avoir appliqué le traitement proposé par M. Foex, il a essayé l'*œnophile*, — c'est, selon lui, le remède ayant donné un résultat appréciable.

« MONSIEUR

« Comme membre de la Commission des Expériences sur votre procédé pour combattre l'*oidium* (depuis 4 ans), je viens vous communiquer avec le plus vif plaisir les résultats que j'ai obtenus : ayant traité moi-même plus de 3,000 grappes au centre d'un vignoble, j'ai récolté quatre barriques de vendange : les grappes environnantes étaient absolument desséchées et brûlées par l'*oidium*. Dans les treilles de mon jardin, les résultats ont été aussi complets que beaux, seulement les grappes n'étaient pas régulières; j'ai remarqué qu'il y avait des grains beaucoup plus gros les uns que les autres. Sur les tomates, le traitement a très bien réussi; sur les pucerons des rosiers et des plantes à serre, j'ai été surpris de la réussite très complète, sans que les injections nuisent en rien aux plantes. Enfin, je considère votre remède comme devant rendre les plus grands services à l'agriculture. »

Castel-Padèze, le 9 novembre 1885.

« Signé : Comte G. DE ROFFIGNAC. »

« MONSIEUR,

J'ai expérimenté à plusieurs reprises votre *œnophile* sur des grappes fortement atteintes de l'*oidium*, et, à chaque fois la maladie a été arrêtée. Les grains de raisins sont restés quelque peu marbrés, mais ils sont arrivés à pleine maturité et en parfait développement. — L'emploi du soufre pulvérisé m'a, il est vrai, donné les mêmes résultats, mais on atteint plus facilement les grappes et les feuilles avec un liquide qu'avec une poudre. J'estime donc que votre *œnophile* est appelé à rendre de grands services. »

Rennes, le 28 février 1886.

« Signé : Frère HENRI, chef de culture à l'Institution de Saint-Vincent-de-Paul. »

Rennes, le 24 mars 1886.

« La Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine conclut : « Qu'il y a lieu de vulgariser la découverte de M. DE CHASSELOUP-LAUBAT et de lui adresser des remerciements, etc., etc. »

Château de Lespinassat, le 19 août 1886 (Bergerac).

« Je recours à votre bonne-obligance, etc... — Parmi tous les remèdes employés autour de moi, le vôtre est le seul dont les résultats soient vraiment merveilleux. »

« Signé : Comte de SAINT-AIGNAN. »

« MONSIEUR,

« Votre *œnophile* a fait merveille chez moi : Les vignes qui ont été pourries par l'*oidium* depuis plusieurs années, sont aujourd'hui superbes et donnent des raisins magnifiques, quoique l'excès de chaleur leur soit défavorable; les treilles qui ont été traitées en août, c'est-à-dire infiniment trop tard pour en espérer le moindre résultat, ont vu le *Mildiou* arrêté et arrivent à bonne maturité. »

Château des Izards, près Périgueux, le 15 septembre 1886.

« Je me fais un devoir de vous donner cette attestation toute en faveur de votre traitement. »

« Signé : Général J. LIAN (G. O. 38). »

« MONSIEUR,

J'ai essayé votre *œnophile* sur une treille qui était tous les ans tellement atteinte par l'*Oidium* qu'aucune grappe n'était épargnée. — Comme l'*Oidium* me paraissait invétéré, j'ai mis l'*œnophile* une première fois avant la floraison, et environ quinze jours après la floraison; le résultat a été superbe : aucune trace de maladie sur toutes les grappes que j'ai traitées, tandis que celles que j'avais laissées comme témoins sont absolument perdues. »

Château de Brochard, Agonac (Dordogne), 23 Septembre 1886.

« Signé : DU REPAIRE. »

Extrait du Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture du Cher. — N° VI. Tome XXII.

Séance du 4 décembre 1886. — Rapport de M. ANCILLON, président.

« Je faisais usage de l'*œnophile* de M. DE CHASSELOUP-LAUBAT, de Périgueux, sur certains ceps atteints de l'*Oidium* (des Carbonets et des Muscadets, ainsi que des Chasselas en treilles). L'*œnophile* a parfaitement réussi. C'est, à mon sens, le meilleur remède contre l'*Oidium*. Il coûte moins cher que le soufre en poudre, s'emploie plus aisément à tout instant du jour, et je n'hésite pas à le recommander à nos amis. »

Extrait du Cultivateur de la Meuse (Août 1887).

« M. le baron Louis de Benoist rend compte des excellents résultats qu'il a obtenus dans ses vignes atteintes de l'*Erinose*, avec l'*œnophile*, traitement qui lui a été fourni par M. DE CHASSELOUP-LAUBAT, de Périgueux (Dordogne). »

« Il en recommande d'autant plus l'emploi, que malheureusement la présence de l'*Erinose* a été constatée sur divers points du département. »

Traitement de la maladie de la Pomme de terre. — Il suffit de préparer un bain d'*œnophile*, à raison de 10 litres d'eau par flacon, d'y plonger la semence, de l'y laisser 12 heures avant de la mettre dans la terre et de vaporiser les fanes avec l'*œnophile* (même dosage que pour la vigne), dans la 2^e quinzaine de juillet ou première d'août, le résultat est certain. (Expériences faites en 1885, 86, 87, 88, 89 et 90).

Société d'Encouragement à l'Agriculture.
Concours départemental agricole tenu à Thiviers les 10 et 11 Septembre 1887.

Le Jury du Concours des Pulvérisateurs lui a décerné le *Premier prix* (Médaille de Vermeil).

Ce Vaporisateur ne dépense que 120 litres d'eau par hectare de 8,000 pieds de vignes. Un homme peut traiter de 2 à 3 hectares dans sa journée.

« MONSIEUR,

» L'efficacité de l'*Œnophile*, comme remède préservatif et curatif de l'*Oïdium*, a été si victorieusement établie par son premier emploi dans cette contrée, qu'ici il n'y a plus un incrédule, le fait est patent, indéniable. Pas un insuccès, pas un résultat douteux, et dans quelques-uns des traitements, certains concours de circonstances qui doublent l'évidence et imposent la conviction. — Par exemple, chez le sieur Bonnet, fermier, etc., l'*Œnophile* n'est pas seulement précieux par son efficacité, mais il est encore, de tous les traitements, le plus économique et celui dont l'emploi est le plus facile.

» L'*Œnophile* est évidemment le remède que choisira toute personne ayant quelque expérience des différents traitements, car il réunit tous les avantages, et je ne lui connais pas d'inconvénients.

» Veuillez, etc.

« MONSIEUR,

» De même que l'année dernière, votre *Œnophile* m'a guéri radicalement ma treille de Muscat qui, autrefois, était absolument abîmée par l'*Oïdium*. Cette année, j'ai voulu faire l'essai de cette composition sur des pèchers qui étaient atteints de la cloque d'une telle façon que j'avais peur de les voir mourir. Quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'un premier traitement leur rendait leur aspect presque normal; je fis alors un second traitement trois semaines environ plus tard; mes pèchers, qui étaient chlorotiques avec leurs feuilles absolument contournées et recoquillées, ont pris un air de santé et de vigueur vraiment remarquable pour toute personne qui les a vus dans l'état où ils étaient. Entré dans la voie des essais, j'ai voulu continuer; j'avais des pieds de Jacquez dans un bas-fond assez humide, qui étaient très atteints d'*anthracnose*, etc. Le mal a été enrayé; les sarments, très atteints, n'ont pas été tués, mais ceux qui poussaient ont été absolument préservés et atteignent maintenant deux à trois mètres de longueur, poussent avec force et sans trace de la maladie noire.

» Je crois devoir vous communiquer ces observations qui pourraient être utiles à nos confrères en viticulture.

» Recevez, etc.

Société d'Horticulture et de Viticulture du Cher.

Signé : M. DU REPAIRE. »

« MONSIEUR,

» Je m'empresse de vous annoncer que les deux flacons d'*Œnophile* que vous nous avez envoyés ont été employés à traiter des treilles qui avaient été fortement atteintes, l'année dernière, du *mildew* et de l'*Oïdium*. Ni l'une ni l'autre de ces maladies n'ont paru cette année. Les sarments de ces treilles après le traitement, ont poussé avec une grande vigueur. Les raisins (des chasselas roses et grosse perle blanche) sont devenus très beaux et ont parfaitement mûri. En ce moment encore, les feuilles sont très vertes, le bois est bien mûr, bien aoûté et les ceps présentent toutes les apparences d'une parfaite santé. Nous pensons que cet heureux résultat doit être attribué au traitement qui a été fait au moyen de votre *Œnophile*.

» Le Président de la Société d'Horticulture et de Viticulture du Cher, Signé : ANCIILLON. »

La Société d'Horticulture et de Viticulture du Cher a décerné, dans sa séance du 6 novembre 1887, un diplôme de rappel de médaille d'or à M. de Chasseloup-Laubat pour son *Œnophile*.

« MONSIEUR DE CHASSELLOUP-LAUBAT, à La Grange,

Château-de-La-Roche, le 21 octobre 1887

» J'ai employé, cette année l'*Œnophile*, et les résultats ont pleinement confirmé la première expérience faite en 1884. Les raisins traités sont venus à parfaite maturité, et ceux non traités sur le même pied, ont disparu. Cette nouvelle expérience a rempli de joie mes voisins, qui greffent et qui ne redoutent plus l'*Oïdium*.

» Signé : G. BUGAUD d'ISLY, propriétaire, maire de St-Pantaléon-d'Excideuil (Dordogne). »

Extrait du rapport de la Société d'Horticulture, sur les liquides destinés à détruire les insectes et les cryptogames nuisibles à la vigne, du 30 décembre 1887.

» La Commission vint, le 14 septembre, visiter en détail les vignes de Plancheix; elle constata que partout où l'on avait employé des solutions, à base de cuivre, des taches cuivrées existaient en abondance sur les feuilles, et pourtant une seule application avait été faite, et l'on peut se demander, non sans crainte, quelle serait cette quantité si les trois applications indiquées avaient eu lieu; les feuilles avaient presque partout de la brûlure. Dans les carrés traités par l'*Œnophile*, les traces du liquide sont très rares et la brûlure des feuilles est presque nulle, etc., etc...

» Pour nous résumer, les divers traitements ont permis à la vigne de conserver son raisin, de le mûrir, et, en tenant compte de la température bien favorable cette année, qui a fait qu'un seul traitement a suffi, nous devons donner la préférence à l'*Œnophile* de M. de CHASSELLOUP-LAUBAT, beaucoup plus commode à employer, moins coûteux et ne laissant pas de traces. J'en ai constaté, pour ma part, les résultats extraordinaires.

» Signé : L. RAYNAL, vice président de la Société. »

A reçu de la Société d'Agriculture de la Dordogne un premier prix (Médaille d'argent), avec Félicitations du Jury, pour son système de Vaporisateur à l'Exposition du Concours agricole départemental du 12 janvier 1888.

Cet Appareil, construit par M. de CHASSELLOUP-LAUBAT pour l'application de son procédé « L'ŒNOPHILE », permet de traiter les plantes basses et élevées des serres et des treilles de jardin sans la moindre fatigue et sans avoir besoin ni d'échelles ni d'aides.

Ce Vaporisateur coûte : 12 francs.

ATTESTATIONS :

MM. SIMON-DUMAINE, propriétaire, juge au tribunal de Périgueux; DE MOULINARD, propriétaire, juge suppléant; COUDRET, propriétaire, maire de Verteillac (Dordogne); LAUSSINOTTE, propriétaire, viticulteur, chevalier du Mérite agricole, à Cubjac (Dordogne); DECOUS DE LAPEYRIERE, *, propriétaire, ancien magistrat à Périgueux; LABAT, *, propriétaire, capitaine en retraite, commune de Coulounieix (Dordogne); COMTE DE ROYERE, propriétaire à Bergerac (Dordogne); ROMAN, *, propriétaire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Périgueux; BRIZON, propriétaire au Pavillon (Dordogne); Mme MAGNE, château de Trélissac (Dordogne); le général J. LIAN (G. O. *), château des Izards (Dordogne); WAGNER *, propriétaire (Rhône); Baron de Souville, propriétaire, château de Serre-de-Parc (Drôme); OBERTHUR, propriétaire, imprimeur à Rennes (Ille-et-Vilaine); DE BASSONNIERE, propriétaire, maire de Jouy-le-Potier (Loiret); ALBERT ROUSSARIE, négociant, propriétaire, à Sarlat (Dordogne).

ATTESTATIONS D'EXPERIENCES ET RÉCOMPENSES POUR L'ANNÉE 1888.

1. L'*Œnophile* a reçu : 1° De la Société des Agriculteurs de France, une médaille de bronze, pour son vaporisateur grand modèle, à l'Exposition régionale d'Auch (Gers), du 25 mai 1888;

2. De la Société d'Horticulture de la Dordogne, une médaille d'argent grand module, avec félicitations du jury, pour son vaporisateur insecticide, à l'exposition du Concours horticole, du 4 août 1888;

3. La Société d'Horticulture de la Dordogne a décerné, dans sa séance du 29 décembre 1888, une médaille de vermeil, à M. de CHASSELLOUP-LAUBAT, pour son *Œnophile*.

MON CHER MONSIEUR DE CHASSELLOUP-LAUBAT,

Bergerac, le 29 septembre 1888.

Les résultats obtenus dans mes cultures par l'emploi de la bouteille d'*Œnophile* que vous m'avez envoyée si gracieusement ayant été des plus satisfaisants, je m'empresse de vous les communiquer.

Me conformant aux instructions contenues dans vos circulaires, mélangeant ensuite l'*Œnophile* avec la quantité d'eau pure que vous prescrivez, le corps de chaque arbre fut fortement lavé à l'aide d'une éponge, de la base jusqu'en haut en avant que possible dans la charpente du branchage des pommiers, pèchers, poiriers, pruniers, etc., soumis à ce traitement. L'opération eut lieu en novembre et décembre 1887. Aujourd'hui, mon cher Monsieur, les tiges ou troncs de ces arbres sont dépourvus de mousse, les écailles ont disparu, la peau n'est plus racornie, mais souple et luisante, la végétation même s'en est, par conséquent, fortement ressentie.

Je vous félicite de votre importante trouvaille et vous prie d'agréer, mon cher Monsieur, etc., etc.

Signé : GAGNAIRE, Horticult.-pépin., Chevalier du Mérite agricole, Correspondant de la Revue nationale horticole de France.

LYCÉE DE PÉRIGUEUX.

Périgueux, le 2 Octobre 1888.

MONSIEUR,

Le traitement que vous êtes venu faire chez nous a pleinement réussi :

Sur la tonnelle de *houblon* que je croyais totalement perdue par l'*Oïdium*, la plante est redevenue très verte et très vigoureuse quelques semaines après le traitement.

Les treilles atteintes d'*Oïdium*, d'*érinose* et de *mildiou* et qui n'ont donné aucune récolte depuis dix ans ont produit cette année de bons et beaux raisins; sur le pied qui est resté comme témoin et qui n'avait pas été traité, les raisins ont été totalement perdus.

J'ai traité moi-même ensuite la vigne en cordons qui fait le tour de la cour, les raisins sont devenus très beaux et la feuille est restée verte; il y a plus de dix ans que nous n'avions vu mûrir, ni cueillir un grain de raisin : chaque année l'*Oïdium* ravageait tout.

En présence de ce beau résultat, je considère, surtout si nous tenons compte de la température très mauvaise qui n'a pu que développer les maladies de la vigne, que votre *Œnophile* fait merveille. Son mode d'emploi est simple et très pratique, et le résultat est trop frappant pour que votre découverte ne soit pas accueillie comme un bienfait par tous les propriétaires de vignes.

Veillez agréer, monsieur, etc.

Signé : PITARD, Économe du Lycée de Périgueux.

MONSIEUR DE CHASSELLOUP-LAUBAT, A PÉRIGUEUX,

Saint-Astier, le 25 octobre 1888.

Votre *Œnophile*, comme remède préventif et curatif de l'*erineum*, de l'*Oïdium* et des atteintes du *mildiou*, fait merveille chez nous depuis trois ans que nous l'employons. — Nous nous faisons un devoir de porter cette attestation à la connaissance du public dans un but utile persuadés que votre découverte est appelée à rendre les plus réels services à l'agriculture.

Signé : MONTOZON-BRACHET, A. BLANC, CURNER, V. BOUSQUET, propriétaires.

MON CHER CAPITAINE,

Château des Izards, 5 novembre 1888.

Je me plais à constater que le traitement par votre *Œnophile* a parfaitement réussi dans mes vignes, qui ont encore toutes leurs feuilles bien vertes, après le 1^{er} novembre, et qui ont donné des produits satisfaisants, malgré des saisons très contraires.

Le traitement sur mes arbres fruitiers les a complètement débarrassés des mousses et autres maladies cryptogamiques.

J'affirme avec satisfaction que, depuis trois ans que j'emploie votre traitement, les résultats sont tout-à-fait concluants en sa faveur.
Tout à vous.

Signé : GÉNÉRAL LIAN (G. O. *).

Périgueux, le 11 novembre 1888.

MONSIEUR,
Je vous dois de sincères remerciements. Vous avez traité, une seule fois, la treille de mon jardin fortement atteinte d'*Oidium* et de *mildew*.
et votre procédé a fait merveille ; les raisins sont arrivés à parfaite maturité ; grâce à vous, nous mangeons d'excellents raisins.
Merci de nouveau.

Signé : A. DE LAURIÈRE, ex-officier de cavalerie, maire de Trélissac.

Le soussigné, propriétaire-viticulteur, à La Taleyrandie, commune de Saint-Geyrac, canton de Saint-Pierre-de-Chignac, affirme, de la façon la plus absolue, d'avoir obtenu une réussite complète contre l'*Oidium* avec le traitement de l'*Enophile*.

Le soussigné, pour bien établir un terme de comparaison, a laissé des pieds sans traitement qui ont été attaqués, alors que leurs plus proches, moins bien exposés, ont été sauvés et sont arrivés à parfaite maturité.

Un traitement analogue a été fait sur une treille qui était atteinte tous les ans ; le résultat en a été parfait.

En foi de quoi, le soussigné a délivré le présent certificat.

La Taleyrandie, ce 4 novembre 4 novembre, 1888.

On lit dans la France du Sud-Ouest du 10 octobre :

DE SALENEUVE.

Nous engageons fortement le public à se mêler des raisins qui sont servis sur leur table.
Aujourd'hui, puisque toutes les vignes sont traitées par les sulfates ou par la bouillie bordelaise, ces produits forment sur les grappes une couche qui, quoique légère, est préjudiciable à la santé des consommateurs.

C'est ainsi qu'un de nos lecteurs nous avise que, récemment, après avoir mangé quelques grappes de raisins passées préalablement dans de l'eau, il a été pris de douleurs d'entrailles très fortes et de vomissements tels qu'il a cru un instant être empoisonné.

Que les amateurs de raisins se méfient donc et prennent leurs précautions en conséquence.

ATTESTATIONS POUR L'ANNÉE 1889

Mon cher Monsieur,
Mes vignes étaient atteintes de l'*Oidium* et du *Mildew*. J'ai employé votre *Enophile*, et en quelques jours les taches des feuilles disparaissaient et les raisins reprenaient leur développement pour arriver plus tard à leur parfaite maturité. — Je joins mes éloges à ceux que vous avez si justement reçus de gens plus compétents que moi, et ne puis qu'approuver les récompenses que de nombreuses sociétés vous ont accordées pour affirmer par leur haute sanction vos brillants succès. Il ne me reste plus qu'à engager les nombreux intéressés à recourir pour leurs vignes à votre excellente médication.

Recevez, avec mes félicitations, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : D^r DE LACROUSILLE.

Périgueux, le 18 octobre 1889.

Je suis heureux de vous exprimer toute la satisfaction que j'ai eue de l'emploi de votre *Enophile*. Grâce à ce traitement, mes vignes, qui étaient atteintes du *Mildew* et de l'*Oidium*, ont repris en peu de jours une vigueur étonnante, et les raisins, très beaux, ont parfaitement mûri. — J'ai aussi traité par l'*Enophile* mes rosiers, moins quelques pieds que j'ai laissés de place en place pour me rendre compte des résultats de votre procédé. Les pieds délaissés ont été bien moins vigoureux que les autres, et cette différence de végétation a frappé toutes les personnes qui ont visité mon jardin. J'éprouve donc le plus grand plaisir à vous adresser ce témoignage de ma complète satisfaction. Je ne manquerai pas une occasion pour recommander l'*Enophile*, persuadé que vous recevrez les mêmes éloges de tous ceux qui, comme moi, en feront usage. — C'est avec cette conviction que je vous renouvelle, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : L. PÉCOT, propriétaire.

MM. CHOMETTE, curé de Paray-le-Présil (Allier) ; — L. JUET, curé de Saint-Maurice (Indre-et-Loire) ; HERVÉ, propriétaire à Andorre (Maine-et-Loire) ; — CASIMIR, propriétaire à Fargues (Gironde) ; — Baron d'ALLENS, propriétaire à Arnave (Ariège) ; — AUCLERC, propriét. à La Celle-Bruère (Cher) ; GUINON, maire à Jarnioux (Rhône) ; GRÉGOIRE, pépiniér. à Darnie (Rhône), etc., etc.

ATTESTATIONS POUR L'ANNÉE 1890.

MÉDAILLE D'OR grand module, avec félicitation du jury, à l'exposition du concours régional de Périgueux (Dordogne), le 10 juin 1890. De la Société nationale d'horticulture et d'acclimatation pour son vaporisateur insecticide et son remède des maladies de la vigne, *œnophile*, etc., etc.

Château de La Roche, commune de St-Pantaly-d'Excideuil (Dordogne).

Le 25 octobre 1890.

Je soussigné, propriétaire d'un vignoble franco-américain, créé en 1887, à La Roche, par Coulaures (Dordogne), certifie que l'*Oidium* a envahi mon vignoble dans les premiers jours du mois d'août, principalement dans les Gamay, les Aramons et tous les hybrides Bouchet. A ce moment, pressé par le temps, j'ai employé l'*œnophile* de Chasseloup-Laubat, à raison d'un flacon par 12 litres d'eau ; huit jours après toute trace d'*Oidium* avait disparu. — Les raisins sont arrivés à parfaite maturité fin septembre, et de plus je n'ai constaté aucune trace de brûlures, quoique j'aie traité avec le pulvérisateur Jappy, qui n'épargne certes pas la liqueur curative.

Signé : G. BUGEAUD d'ISLY,

Propriétaire, maire de St-Pantaly-d'Excideuil, lauréat des grands concours.

Les Dagueys, près Libourne (Gironde), le 26 octobre 1890.

C'est avec un véritable plaisir que je viens vous annoncer que le traitement par l'*œnophile* que vous êtes venu faire chez moi, a pleinement réussi sur mes Jacquez ; toute trace d'*Oidium* et de black-rot a disparu et les raisins ont été d'une santé parfaite ; comme l'année dernière, le succès de l'*œnophile* a été complet dans mes vignes.

J'estime qu'il y a lieu, à tous les points de vue, d'employer votre découverte, beaucoup plus économique et surtout beaucoup plus propre à appliquer que la bouillie bordelaise ; vous pouvez donc compter sur moi pour préconiser une découverte si utile.

Votre bien dévoué,

Signé : Emile LEPECHE, propriétaire-viticulteur.

Château de St-Laurent-sur-Manoire, près Périgueux (Dordogne).
(Vignoble Franco-Américain).

Monsieur A. de Chasseloup-Laubat, officier de la Légion-d'Honneur, à Périgueux.

Je me fais un véritable plaisir de porter à votre connaissance que j'ai employé cette année votre *œnophile*, concurremment avec la bouillie bordelaise, et que je n'ai pas constaté la moindre trace de mildew, pas plus sur les plants traités à la bouillie bordelaise que sur les plants soignés par l'*œnophile*. J'ai également traité par l'*œnophile* les chasselas de mon jardin ainsi qu'une treille de malagas qui était, chaque année, couverte de maladie ; le résultat obtenu a été merveilleux, car pas une feuille de ces vignes, pas un seul grain, n'ont été atteints cette année. Je me suis borné à essayer votre *œnophile* sur deux cents pieds environ de mon vignoble, mais je me propose, l'année prochaine, de traiter, par votre *œnophile*, la plus grande partie de mon vignoble.

Recevez, mon cher monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. ROLLAND DE DENUS, propr.-vitic., chevalier du Mérite agricole.

Monsieur de Chasseloup-Laubat,

Jarnac, 10 novembre 1890.

J'ai fait des expériences de votre *œnophile* sur des pèchers atteints du blanc-meunier et du puceron lanigère, qui m'ont pleinement réussi et que je vous autorise à publier dans l'intérêt de l'horticulture.

Veuillez agréer, etc.

Signé : ALLARY, Vice-président de la Société d'horticulture de la Charente.

Etablissement d'horticulture à Jarnac (Charente).

On lit dans le journal de la Dordogne du 11 juillet 1890 :

Voici un fait que nous croyons devoir rapporter à titre d'avertissement pour les amateurs d'escargots : Un nommé Jean Gleize, âgé de 40 ans, régisseur de la campagne de M. Arnaud du Crozals, aux environs de Béziers, a succombé par l'absorption d'escargots qui auraient été ramassés dans une vigne récemment traitée au sulfate de cuivre.

Nous rappelons que l'*œnophile* ne contient rien de nuisible à la santé.

Destruction du puceron lanigère des pommiers, des chenilles, des parasites et des cryptogames qui se trouvent sur le corps des arbres et de la vigne.

La solution de 2 petites mesures d'*œnophile* concentré dans 3/4 de litre d'eau, indiquée pour l'échenillage, est la même pour détruire le puceron lanigère, la cochenille, les parasites et les cryptogames qui se trouvent sur le corps des arbres et de la vigne. Pour les chenilles, il est absolument nécessaire de bien vaporiser, dans tous les sens, les bourses où elles se trouvent enfermées.

Il sera plus facile de faire le traitement pour la destruction du puceron lanigère, de la cochenille et des parasites de la vigne, de la mousse, champignons, etc., qui se trouvent sur les branches d'arbres, après la chute des feuilles ou au mois d'avril avant la pousse.

La réussite des traitements ci-dessus est complète, quelques jours après l'application.

La Grange, 1^{er} juillet 1890.

H. DE CHASSELLOUP-LAUBAT.